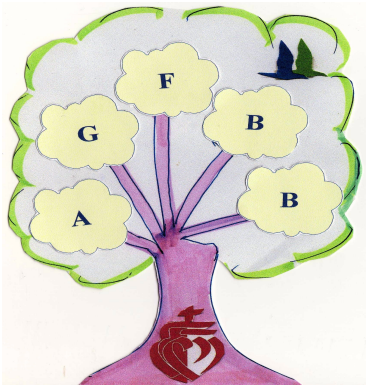
LA GAZETTE DES BOUDEAUD - BOUTET

Numéro 6
Avril 2011
3ème Année

Coordonnées :
Email : agfbb@live.fr
Site : http://agfbb.com

Téléphone : 05 46 96 93 87 (Eric)
Téléphone-Fax : 05 46 96 44 88 (Yvette)
Siège : 58 rue Émile Combes 17800 PONS

Responsable de Publication : Eric BOUDEAUD
Secrétaire de Rédaction : Nathalie BOUDEAUD



Association **G**énéalogique des **F**amilles
Boud(e)aud - **B**outet

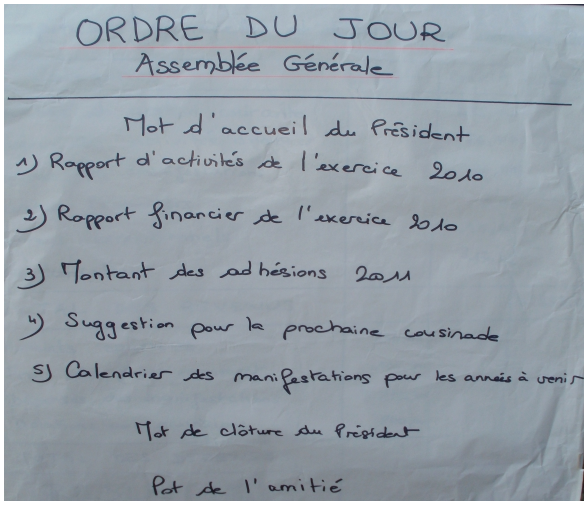
Inscription en Préfecture
n° W 174001455
du 14 octobre 2008
à Saintes

Parution au Journal Officiel
n° 2008-0044
du 1er novembre 2008
Annonce n° 300

Imprimé à 50 exemplaires
par Visuel Pub à Pons

L' ACTUALITE DU SEMESTRE

PONS – Assemblée Générale du 5 février 2011



A 15 h 45, à l'annexe de la Mairie de Pons, 28 membres électeurs et éligibles, sur 43, sont présents ou représentés.

La participation est de 65 %, le quorum est atteint.

Après la présentation du rapport d'activités par le bureau, il a été procédé au vote des 4 résolutions à l'ordre du jour

La séance est levée à 17 h 20, elle est suivie du pot de clôture.

Un grand merci à la Ville de Pons pour le prêt de la salle.

Agenda 2011* : *Pique-Nique sur les bords de Seugne à Pons, Dimanche 3 juillet.

Opération Initiatives Fleurs, fin Octobre.

SOMMAIRE DES PAGES INTERIEURES

L' Assemblée Générale : Compte Rendu	Page 2 & 3
La Généalogie BOUDAUD : La Branche TRICOIRE	Page 3
L' Opération Fleurs : Déroulement	Page 3
La Chronique du Semestre : Les Généalogistes Professionnels	Page 4
Les Sélections du Semestre : Livre – Site internet- Photo	Page 5
La Généalogie BOUTET : La Branche ROBREAU	Page 6
Histoire et Généalogie : Les Calendriers	Page 7 & 8
Vie Associative : Compte-rendu des Réunions, nos Sites, État Civil Familial	Page 8

L'Assemblée Générale du 5 Février 2011

Compte Rendu

1ère Résolution : les comptes 2010

Approuvée à l'unanimité.

Trésorerie au 31/01/2011 :

Caisse **2,23 €**	Compte Chèques **158,02 €**	Compte Livret **700 ,00 €**	Total Actif = 860,25 €
Réserves 2009 **21,89 €**	DAP 2010 **800,00 €**	Résultat 2010 **38,36 €**	Total Passif = 860,25 €

Bilan comptable au 31 Janvier 2011 :

Revenus de Gestion Courante (cotisations)	438,00		
Revenus des Manifestations et Activités annexes	3488,02		
Revenus Financiers	6,07		
Quote part de l'exercice 2009 pour cousinade	300,00		
Total des Revenus			**4232,09**
Achats Courants (activités généalogiques-gazettes)		254,01	
Frais de Fonctionnement		106,96	
Frais de Manifestations		3032,76	
Dotations Aux Provisions (sortie 2012 et cousinade 2013)		800,00	
Total des Dépenses			**-4193,73**
Résultats de l'exercice			**38,36**

Bilan Global des Manifestations 2010 :

Manifestations	Recettes	Dépenses	Solde
Cousinade (126 pers)	1940,42	2194,21	-273,79
Tombola (206 tickets)	412,00	0,00	412,00
Pesée de Jambon (78 tickets)	78,00	25,25	52,75
Chocolats de Noël (26 commandes)	1064,40	813,30	251,10
TOTAL	**3474,82**	**3032,76**	**442,06**

2ème Résolution : le montant des cotisations pour 2011

Il est inchangé : nouvelle adhésion 12 €, réadhésion 10 € et pas de tarif spécial pour les couples.

Approuvée à l'unanimité.

3ème Résolution : Bilan de la cousinade

- garder le premier dimanche de juillet pour organiser pique-nique et cousinade,
- prochaine cousinade en 2013 au lieu de 2014 (année non élective), puis reprise du cycle normal à partir de 2013,
- ne pas mettre plus de 50 lots à la tombola pour éviter un tirage trop long (90 lots en 2010),
- garder le principe du buffet + plat unique,
- faire venir les participants plus tôt le matin et mieux communiquer à l'avance sur le déroulement de la journée,
- désigner des personnes seules autorisées à circuler dans les arrières et en cuisine (chambre froide à 15°C, pas top !).

Adoptée à la majorité : 25 voix pour et 3 abstentions.

4ème Résolution : Calendrier des manifestations

- en 2011, pique-nique Boud(e)aud-Boutet, après cette date alternance pique-nique Boutet et Boud(e)aud tous les 2 ans entre les cousinades,
- création d'une journée sortie pour tous les adhérents, leur famille, belle famille et amis (exemple : déjeuner croisière sur la Charente, diner spectacle au Casino de Jonzac,...).

Adoptée à la majorité : 25 voix pour et 3 abstentions.

Années électives du C. A.		**Oui**		**Oui**		**Oui**	
Manifestations / Années	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**
Cousinades			**Oui**				**Oui**
Sorties		**Oui**			**Oui**		
Pique-Nique BOUTET	**Oui**			**Oui**			
Pique-Nique BOUD(E)AUD	**Oui**					**Oui**	
Opérations Fleurs	**Oui**		**Oui**		**Oui**		**Oui**
Opérations Chocolats		**Oui**		**Oui**		**Oui**	

Généalogie BOUDAUD

La Branche TRICOIRE

TRICOIRE Florent	**BERGER Marie-Louise**
°1853 St Pierre du Chemin (85)	°1857 Moutiers/Chantemerles (79)

I

X 1878 Moutiers/Chantemerles (79)

I

I

Marie-Louise	**Antonin**	**Léopold**	**Antonine**
1878[1]-1968[2]	1881[1]	1883[1]	1887[1]-1978[3]
X 1900 Montils	X 1909 Montils	X 1917 Mosnac/Seugne	X 1906 Berneuil
BOUDAUD Victor	MIMEAU Virginie	GUICHARD Arthémise	BOUDAUD Eugène
1874-1941	1889	1893	1880-1916
I	[1] Moutiers/Chantemerles (79)		I
I	[2] Montils		I
4 Enfants :	[3] Echebrune		2 Enfants:

Georges	**Abel**	**Raymonde**	**Madeleine**	Raphaël	Moïse
1896-1968	1901-1957	1906-2000	1908-1992	1907-1979	1909-19696
X 1920 Montils	X 1920 Montils	X 1954 Bar/ Seine (10)	X 1929 Montils	X 1930 Cognac (16)	X 1930 Echebrune
BARBEREAU Lucienne	ARCHAMBAUD Renée	LESCA Gilbert	GUILBOT Aristide	BOURDEAU Odette	MARTINEAU Aline
1898-1954	1908-2000	ca1908-ca1990	1906-1989	1912-1998	1911-1985
2 Enfants :	2 Enfants :	Sd	2 Enfants :	2 Enfants :	2 Enfants :
René 1921-2003 **Denise** 1922-2011	**Henri** 1929 **Nadine** 1933-1991		**Nicole** 1929 **Louisette** 1944	**Yvette** 1931 **Lucette** 1935	**Cosette** 1931 **Simone** 1935

Sources: AD85, AD79, Denise BOUDAUD, Nicole GUILBOT, Simone BOUDAUD

L' Opération Initiative Fleurs

Comme il y a 2 ans, nous recevrons les catalogues mi-octobre et nous vous les ferons passer à partir de la semaine suivante. Il y a toujours des bulbes pour des fleurs bisannuelles, des rosiers, des ustensiles de jardinage, etc...

Fin octobre, nous compilerons vos demandes de marchandises et adresserons aussitôt la commande globale à notre partenaire, la Société Initiatives, afin que vous soyez livrés pour la Sainte Catherine (le 25 novembre).

Faites passer le message à vos proches et n'hésitez pas, car « à la Sainte Catherine, tous les bulbes prennent racines ».

Vous pouvez consulter également le site Initiatives sur Internet pour consulter le catalogue en ligne.

Il se divise en 2 activités distinctes : la généalogie familiale et la généalogie successorale.

1) LA GENEALOGIE FAMILIALE:

a) But :

L'aide à la constitution d'arbre généalogique et à la reconstruction de l'histoire familiale.

b) Méthodologie :

Le généalogiste professionnel recherche tous les documents prouvant la parenté (actes d'État-Civil et actes Notariés principalement). Il doit maitriser la Paléographie[1] afin de déchiffrer les actes du XVI ème au XVIII ème siècles notamment.

Il doit fournir les copies des actes trouvés, ou à défaut, fournir précisément les références afin de les consulter aisément (cotes des documents consultés aux Archives Départementales par exemple).

Il informatise ses résultats afin de présenter un arbre généalogique dynamique.

Il rédige un rapport détaillé à son client afin de l'informer des démarches qu'il a effectué et le résultat obtenu pour chacune.

c)La tarification :

Elle s'effectue soit au forfait, soit à l'acte trouvé (8 € l'acte en général).

2) LA GENEALOGIE SUCCESSORALE :

a) Contexte :

A la demande d'un notaire, le généalogiste est chargé de retrouver tous les héritiers d'une personne. Il peut également intervenir dans le cadre de vérification de dévolution successorale[2] (attribution de biens issus d'un héritage) à la demande d'un officier ministériel.

b) Méthodologie :

Il recherche tous les documents pouvant prouver la parenté : état civil, listes électorales, recensement, ainsi qu'une enquête de terrain auprès des voisins, amis, employeurs.

c) Évolution de la profession :

Chaque année, près de 10 000 successions concernent les généalogistes successoraux ayant reçu mandat de notaires pour une recherche d'héritiers. Les recherches s'effectuent très souvent sur des documents non librement consultables. Dans ce cas, il importe aux généalogistes successoraux d'obtenir des autorisations spécifiques auprès du procureur de l'arrondissement judiciaire concerné (pour l'état civil de moins de 75 ans). Ces derniers ont de plus en plus souvent recours à des généalogistes dans le cadre de successions car il y a une évolution de la composition familiale (36% de naissance hors mariage), des recherches à l'étranger suite à une immigration croissante et une mobilité géographique liée au travail (déménagements multiples donc changement d'adresse). A l'issue de ses recherches, le généalogiste successoral propose aux héritiers retrouvés par ses soins un contrat dit de révélation par lequel ces derniers rétrocèdent une quote-part de l'actif devant leur revenir à titre de rémunération.

Spécificité :

Contrairement à d'autres pays, en France, il n'y a pas de réglementation exigeant une formation spécifique pour être généalogiste professionnel.

Les principales études de généalogistes successoraux sont regroupés dans plusieurs chambres de généalogistes qui représentent la profession. La plus importante est la chambre des généalogistes de France. Les grandes études françaises mondialement connues sont : Coutot-Roehrig, Andriveau, Maillard. La majeure partie des généalogistes successoraux indépendants ont fréquenté ses illustres cabinets avant de s'établir à leur compte.

Conclusion :

La majorité des cabinets de généalogistes professionnels ne concerne que la généalogie successorale. Certains cabinets font aussi bien de la généalogie familiale que successorale, une minorité de généalogie familiale, pour des raisons de rentabilité évidente.

[1] *techniques des écrits anciens.*

[2] *ensemble des personnes destinées à hériter des biens du défunt en fonction de leur degré de parenté.*

Sources :

Stéphane COSSON : généalogiste professionnel familiale à Albi, intervenant auprès de la Revue Française de Généalogie ;
Sandrine DOUBLET : clerc de notaire au cabinet MARCADIÉ à Jarnac (16) ; La Chambre des Généalogistes de France ;
Généawiki : encyclopédie libre sur internet.

Le Livre du Semestre



Qui Étaient nos Ancêtres ?

Auteur : Jean-Louis BEAUCARNOT
Éditeur : JC Lattès

Au fil d'une enquête captivante fondée sur la lecture d'archives familiales, du Moyen Âge au début du XXe siècle, ainsi que de journaux, contrats de mariages et inventaires après décès, l'auteur nous brosse le portrait de nos ancêtres à qui nous devons l'essentiel de notre patrimoine culturel.

Au cours de ce voyage, c'est l'origine de nombreux noms de familles et de quelques 200 mots et expressions de notre vie quotidienne qui nous sont révélés.

A lire sans modération.

Pour le prêt de livres ou film contacter Yvette ou Eric

Les Sites Internet du Semestre

Nouveauté aux AD17 - le minutier de Jonzac

http://www.archinoe.net/console/plugin/ad17/html/recherche/3e113.html

L'étude notariale de Me CHENU, de Jonzac, a versé en 1996, aux AD17, les archives de ses 31 prédécesseurs des études de Jonzac, Ozillac, Meux, St Ciers Champagne, Tugéras, Léoville, Mortiers et Plassac. Elles ont ensuite été numérisées et mises en ligne récemment par les AD17.

La totalité des fonds qui couvrent une période allant de 1573 à 1907, représente 445 692 pages, 521 boites de documents sur 59,8 mètres de linaires. La référence de la cote est 3E 113.

Les Meuniers Charentais

http://meuniers.charentais.free.fr

Recherches effectuées par Mlle VEDRENNE dans le cadre de sa thèse d'histoire portant sur les moulins et meuniers charentais. De remarquables articles et analyses. A visiter.

La Photo du Semestre

La Femme de la Gazette n° 5 est

Marie-Louise TRICOIRE

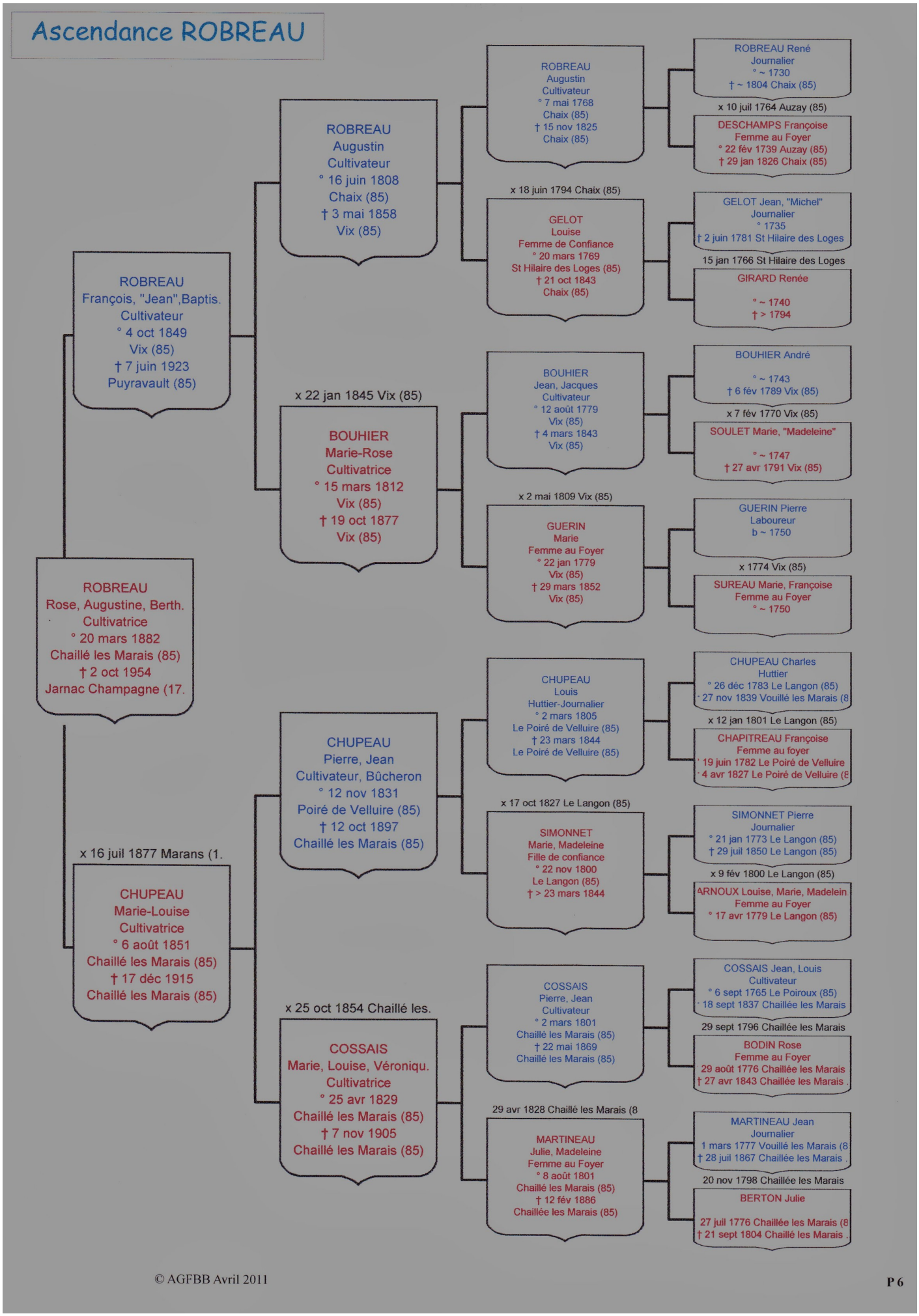
(l'épouse de Victor BOUDAUD)

Si vous avez des idées pour améliorer notre gazette, des articles à nous proposer, un sujet que vous souhaiteriez nous voir traiter, n'hésitez pas à nous contacter.



Qui sont-ils ?

Ascendance ROBREAU



© AGFBB Avril 2011

Histoire et Généalogie

Les Calendriers

Introduction :

La mesure du temps au fil des siècles, avec les différents calendriers, a pris en compte les phénomènes astronomiques (révolution de la lune ou de la terre).

Dans l'antiquité, les différentes civilisations utilisaient des calendriers lunaires.

1. Le calendrier Julien :

Les Romains ont créé le calendrier Julien qui utilise la naissance de Rome comme année 0. Il est le résultat d'une réforme de l'empereur Jules César qui a imposé au Sénat un calendrier solaire en place d'un lunaire. Il a vu le jour en 708 après la fondation de Rome soit en 46 avant l'ère chrétienne. Il s'articule en une année de 365 jours avec adjonction d'une journée tous les 4 ans (année bissextile), pour que l'année civile rattrape son retard sur le cycle du soleil (365,242 jours).

En 532, sous l'influence de l'église, l'année commence le 1er janvier au lieu de la date de l'équinoxe du printemps (25 mars). Le jour de la naissance de Jésus Christ est fixé de ce fait au 25 décembre de l'an 753 et le début de l'ère chrétienne au 1er janvier 754, après la fondation de Rome. Après de longs tâtonnements, le 1er janvier a été définitivement fixé par l'édit du Roussillon en 1564 par Charles IX.

De nombreuses disparités au sein des différents pays européens, la discordance de plus en plus importante entre le début des saisons et le retard accumulé du calendrier Julien ainsi que le reproche de l'église que l'année 0 ne corresponde pas à la naissance de Jésus Christ, ont rendu inévitable une réforme du calendrier Julien.

2. Le calendrier Grégorien :

En 1582, le pape Grégoire XIII décida de rattraper le retard en effectuant un décalage de 10 jours. Le vendredi 15 octobre 1582 succéda au jeudi 4 octobre 1582. Les années bissextiles sont les années dont le chiffre est divisible par 4. Cela est validé aussitôt par l'ordonnance du 10 décembre 1582. Dans les pays orthodoxes et protestants, il y a de nombreuses oppositions. Cela est adopté en 1700 en Allemagne par exemple.

Actuellement, entre les calendriers Julien et Grégorien, il y a un décalage de 13 jours, il y aura 14 jours en 2100.

3. Le calendrier Révolutionnaire :

L'organisation du nouveau calendrier a été créé par Gilbert Romme. L'an 1 de la République débute le 22 septembre 1792. Son abolition est la reprise du calendrier grégorien a eu lieu en 1805.

L'année du calendrier républicain était découpé en 12 mois de 30 jours chacun (360 jours) plus 5 à 6 jours complémentaires (selon les années) ajoutés en fin d'année pour qu'elle reste alignée avec l'année solaire (365,24 jours). Chaque mois était découpé en 3 décades de 10 jours. Le nom des mois et des jours furent conçus par le poète Fabre d'Églantine. Chaque nom de mois rappelle un aspect du climat français (décembre, nivose, la neige) ou des moments de la vie paysanne (septembre, vendémiaire, les vendanges). Chaque jour de l'année a un nom de fruits, de légumes, d'animaux, d'instruments, les noms des saints du calendrier grégorien ayant été remplacés. Exemple : le 1er vendémiaire est le jour du raisin et le 2 celui du safran.

Le calendrier a produit des années sextiles (contenant 6 jours supplémentaires : les sanculotides), les années 3, 7 et 11 par ajout d'un jour à la fin de l'année, donc un 6èm jour complémentaire. Celui-ci s'appelait jour de la Révolution. Il marquait la fin d'un franciade et était célébré comme une fête nationale.

Mois d'automne (terminaison en *aire*) :
Vendémiaire (22 septembre – 21 octobre) : période des vendanges,
Brumaire (22octobre – 20 novembre) : périodes des brumes et des brouillards,
Frimaire (21 novembre – 20 décembre) : période des froids (frimas)

Mois d'hiver (terminaison en *ose* à l'origine, orthographiée ôse par la suite) :
Nivôse (21 décembre-19 janvier) : période de la neige,
Pluviôse (20 janvier-18 février) : période des pluies,
Ventôse (19 février – 20 mars) : période des vents

Mois du printemps (terminaison en *al*)
Germinal (21 mars – 19 avril) : période de la germination,
Floréal (20 avril – 19 mai) : période de l'épanouissement des fleurs,
Prairial (20 mai – 18 juin) : périodes des récoltes des prairies

Mois d'été (terminaison en *idor*)
Messidor (19 juin – 18 juillet) : période des moissons,
Thermidor (19 juillet – 17 août) : période des chaleurs,
Fructidor (18 août – 16 septembre) : période des fruits.

Sources : Généawiki

Les Jours de la Décade :

• Primidi	• Duodi	• Tridi	• Quartidi	• Quint
• Sextidi	• Septidi	• Octidi	• Nonidi	• Décadi

Les 6 jours de fin d'année : les sanculotides :

- 1 jour de la vertu (17 septembre)
- 2 jour du génie (18 septembre)
- 3 jour du travail (19 septembre)
- 4 jour de l'opinion (20 septembre)
- 5 jour des récompenses (21 septembre)
- 6 jour de la révolution (21 septembre)-seulement les années sextiles

VIE ASSOCIATIVE

Les Réunions

Compte Rendu de la Réunion du Conseil d' Administration du 14 janvier 2011

Étaient Présents : Gigi, Yvette, Nathalie, Michel, Enrique, Eric

Trésorerie : Compte Livret 700 € Compte Chèques 158,02 € Caisse 2,23 €
Total des Ressources : 860,25 €

Ordre du jour : **Bilan Cousinade (Sondage), Préparation AG**

1. Bilan cousinade :

 • Financier = **+ 190,96 €**
 (Participations + Tombola + Pesée de Jambon – Dépenses Alimentaires et non Alimentaires)

 • Organisation = repas et tombola un peu long, pas assez de communication sur l'exposition avant la cousinade, repas bon et copieux, avec les 2 salles c'est bien
 (sur la base des premiers retours du sondage)

2. Préparation de l'Assemblée Générale :

• Envoi des convocations dès demain soit 3 semaines avant l' AG conformément aux Statuts.
• Achats des galettes et du cidre la semaine avant l' AG pour que la facture soit sur l'exercice 2011.
• Ordre du Jour : Rapport d'activités de chaque commission, bilan financier de l'exercice, montant des adhésions 2011 à définir, suggestions pour les prochaines cousinades et calendrier des manifestations.
• Propositions de CA : Cotisations inchangées. Prochaine cousinade dans 3 ans au lieu de 4 afin d' éviter que cela coïncide avec une année élective. Garder la cousinade globale mais scinder les pique-niques Boudaud et Boutet pour garder une certaine convivialité en limitant ainsi le nombre de personnes (suggestion de plusieurs adhérents Boutet).
• Côté pratique : récupération des clefs de la salle à la Mairie samedi 5 février à partir de 9 h et remise dans la boite aux lettres de la Mairie après l'Assemblée Générale. Prévoir de nettoyer la salle avant la réunion car il y a une autre AG qui se termine à 13h 30 et le personnel de la Mairie ne travail pas le samedi après midi.

ETAT CIVIL FAMILIAL

2010 Naissances : Emy le 18 septembre 2ème enfant de Ludivine et Sébastien, 2ème arrière-arrière petite fille de tante Marie.

Leeyah en novembre 2ème enfant de Delphine GUITTON , 2ème arrière petite fille d' Evelyne BOUET.

2011 Décès : le 30 janvier de Denise CHAUVIN née BOUDAUD à St Georges de Didonne dans sa 89ème année.

Hommage à Denise CHAUVIN

Nous avons appris avec stupéfaction le décès de Denise quelques jours avant notre Assemblée Générale. Elle enrageait d'avoir raté la cousinade 2010, à cause d'une mauvaise chute, à quelques heures de notre rassemblement familial. Depuis cette date elle était à la maison de retraite de St Georges de Didonne et elle comptait bien être parmi nous pour le pique-nique cet été, afin de représenter avec ses enfants et petits enfants la descendance de son aïeul Victor BOUDAUD.

L' AGFBB lui doit beaucoup. Elle nous a procuré de nombreuses photos en excellent état à numériser et nous a relaté nombre d'anecdotes familiales et de faits marquants dans l'histoire de Montils notamment. Chacune de nos rencontres était un moment privilégié de remontée dans le temps, riches d'enseignements. Le proverbe africain, « quand un ancien s'éteint c'est une bibliothèque qui brûle » se vérifie une nouvelle fois. Nous avons une pensé pour ses 4 enfants (Jean, Michelle, Claude et Catherine) dont les 3 derniers sont adhérents de l' AGFBB. Eric BOUDEAUD



Denise CHAUVIN en 2009 avec sa fille Michelle et son gendre Joseph LAINÉ